



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À CASABLANCA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE BOURSES SCOLAIRES**

Le consulat se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui paraîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier. Tout document doit être rédigé en Français.

QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION

- Formulaire de demande de bourse (un par famille) **dûment complété et signé.**
- Lettre de demande de bourses adressée au Consul général de France à Casablanca expliquant la situation de la famille signée et datée.
- Copie du livret de famille français ou acte de naissance des enfants
- Copie des passeports de tous les membres de la famille ; Photocopie de la page d'identité ainsi que toutes les pages cachetées.
- Justificatif de domicile (dernière facture d'électricité)
- Certificat de radiation ou attestation de paiement de la CAF, à l'exception des travailleurs exerçant hors de France maintenus au régime français de sécurité sociale ou des familles n'ayant jamais résidé en France
- Plan du quartier où est localisé le logement
- Carte grise de chaque véhicule
- Les douze derniers relevés bancaires de tous les comptes bancaires courant, épargnes et placement ouverts au Maroc et à l'étranger de tous les membres de la famille.
- L'échéancier du crédit voiture.

SITUATION FAMILIALE

En cas de divorce

- Le jugement de divorce (mentionnant la garde des enfants et la pension alimentaire).

Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents

- Copie du jugement confiant la garde ou la tutelle

En cas de décès d'un des parents

- Copie de l'acte de décès et les justificatifs de la pension de réversion

Enfant handicapé à charge

- L'attestation délivrée par la MDPH.

SITUATION FINANCIERE

Pour les salariés :

- Une attestation de salaire pour l'année 2022, faisant apparaître le salaire brut, les primes, l'IGR, la CIMR et la C.N.S.S.

OU

- Les bulletins de salaires des douze derniers mois précédant le dépôt de la demande.
- Une attestation de déclaration de salaire délivrée par la C.N.S.S (récapitulatif de carrière).

Pour les fonctionnaires :

- Un état d'engagement pour l'année 2022 (DOTI) pour les fonctionnaires.

Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans)

- L'avis d'imposition à la patente pour l'exercice 2022.
- Les statuts de la société certifiés conforme (pour les premières demandes de bourses)
- Le bilan de l'exercice 2022 visé par le service des impôts à transmettre avant le 31 janvier 2023
- Une attestation des impôts (Direction générale des impôts (DGI) du Maroc : <https://www.tax.gov.ma/wps/portal/DGI/Vos-impots-procedures/Attestations>) précisant le montant des revenus déclarés pour l'année 2022.
- Le modèle « J » concernant la Société daté de moins de 3 mois, timbré et visé par le service des impôts.
- Les douze derniers relevés bancaires de compte bancaire de la société

Pour les retraités ou pensionnés

- Relevé annuel des retraites ou pensions perçues 2022

Pour les demandeurs sans emploi

- Une attestation sur l'honneur précisant que l'intéressé(e) est sans emploi et sans revenu depuis le ... légalisée par les services communaux.
- Justificatif des indemnités de licenciement, des allocations chômage perçues
- Une attestation de déclaration de salaire délivrée par la C.N.S.S (récapitulatif de carrière) si la personne a déjà travaillé.
- Une attestation de non-imposition (Direction générale des impôts (DGI) du Maroc : <https://www.tax.gov.ma/wps/portal/DGI/Vos-impots-procedures/Attestations>) délivrée par le service des impôts.
- Une attestation sur l'honneur datée et légalisée des personnes vous allouant des aides financières.
- Une attestation de **versement** et de **radiation** du Pôle emploi pour l'année 2022 pour les familles ayant résidé en France

Pour les étudiants

- Justificatifs des revenus

Pour les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche :

- Justificatif du montant de la bourse perçue

Pour les familles bénéficiant de prestations sociales:

- Justificatifs des allocations, indemnités ou aides à caractère social perçues

Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de particuliers (famille, amis...)

- Justificatifs attestant du versement des aides (relevés bancaires, attestations de transferts de fonds...)

Pour les personnes bénéficiaires d'une pension alimentaire

- Justificatifs de la pension alimentaire reçue ou documents attestant d'une action en justice pour obtenir son versement

Pour les personnes percevant des revenus mobiliers (placements financiers...) ou vivant de leurs économies ou d'emprunts à la consommation

- Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires
- Justificatifs des prêts souscrits

Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers :

- Justificatifs des loyers annuels perçus ; avis d'imposition sur les revenus immobiliers perçus, contrat de bail ou relevés bancaires

Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier ou reçu un héritage (biens mobiliers) au titre de l'année de référence :

- Relevé de compte du notaire attestant du produit net de la vente ou du montant des valeurs mobilières héritées.

Pour les demandeurs occupant un logement de fonction mis à disposition par l'employeur :

- Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative

Pour les demandeurs bénéficiant d'une voiture de fonction :

- Copie de la carte grise du véhicule mis à disposition par l'employeur

Pour les demandeurs bénéficiant d'autres avantages en nature de la part de leur employeur ou de leurs proches :

- Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la nature et le montant estimé des avantages en nature consentis (billets d'avion, téléphone, personnel de service, eau, gaz électricité...)

SITUATION PATRIMONIALE

Si vous êtes propriétaire

- Acte notarié d'achat de votre (vos) bien (s) mentionnant la valeur d'achat au Maroc et à l'étranger.
- Tableau d'amortissement des prêts immobiliers contractés

Si vous êtes locataire

- Le contrat de bail

OU

- Une quittance de loyer.

Si vous êtes logé à titre gratuit

- Attestation d'hébergement avec signature légalisée.

- Pour les logements de fonction : attestation de l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative.

POUR LES PERSONNES ARRIVANT DE FRANCE

- Les familles, à l'exception de celles n'ayant jamais résidé en France, doivent **impérativement** présenter **chaque année un certificat ou un bulletin de situation de la caisse d'Allocations familiales française (CAF)** attestant de la non-perception d'allocations familiales en France à la date de leur dernière arrivée.
- Le dernier avis d'imposition.
- Une attestation de versement et de radiation du Pôle emploi pour l'année 2022 pour les familles ayant résidé en France

Contact par courriel : servicesocial.casablanca-fslt@diplomatie.gouv.fr